MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2020-07-054

L'an deux mille vingt le vingt et un juillet, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

PRESENTS : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie GRASSINI, Nicolas ELIE, Stéphane GRAFF, Alain QUINET, Priscillia ARVIN-BEROD.

Absente excusée : Stéphanie PERNOD

Procuration : Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Yann JACCAZ.

Secrétaire de séance : Stéphanie GRASSINI.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juillet 2020.

D2020-07-054- OBJET : ACQUISITION AUPRES DE LA SA D'H.L.M. « LE MONT BLANC » D'UN LOCAL POLE MEDICAL ET STATIONNEMENTS EXTERIEURS

Rapporteur : Monsieur le Maire Yann JACCAZ

Exposé :

Vu l'estimation du servie France Domaine dossier n°2020-215V0679 en date du 30 juin 2020 ;
Vu le contrat préliminaire signé entre la SA d'H.L.M. « Le Mont Blanc » et la Commune de Praz sur Arly en date du 25 avril 2019 ;

SA d'H.L.M. « Le Mont Blanc » est preneur suivant bail emphytéotique du 27 décembre 2018 sur les parcelles, sises à Praz sur Arly, route de la Tonnaz cadastrées section A 3740, 3741, et 3743 sur lesquelles a été édifié un immeuble comprenant 12 logements locatifs sociaux et un local de 320 m² en rez-de-chaussée.
L'ensemble immobilier comprend :

- Pour la partie location : 12 appartements du 1er au 3ème étage, 12 caves, 11 parkings, en sous-sol et 1 parking extérieur ;
- Pour la partie vente : un local d'activité d'environ 320 m², situé en rez-de-chaussée et 9 parkings extérieurs ;
- Trois stationnements extérieurs le long de la future route du Nant du Praz cédés ultérieurement au domaine public.

Le permis de construire n°074 215 17 A0004 délivré le 27 septembre 2017 a fait l'objet d'un modificatif n°074 215 17 A 0004m01 en date du 21 juin 2018.
Le local est vendu hors d'eau, brut de gros-œuvre, réseaux en attente et menuiseries extérieures non fournies. Les travaux d'aménagements intérieurs devront être réalisés par la Commune.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Commune se porte acquéreur :

- D'un local d'activités de surface d'environ 320m², situé en rez-de-chaussée ;
- 9 parkings extérieurs numérotés de 2 à 9 et 14.

Le prix de vente convenu entre les parties est de :

P.V. Local HT	480 000€
TVA 20%	96 000€
TTC	**576 000€**

Le paiement du prix s'effectuera à 100% à la remise des clés.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision:

Au regard de ces éléments Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D' AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition du local du pôle médical et de ses stationnements extérieurs au prix de 576 000 euros TTC.
- **DE CONFIRMER** que l'acte sera reçu par la SELARL NOTALP titulaire d'un office notarial à GROISY et sur MEGEVE.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	14
Procurations	01
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

Le Maire,
Yann JACCAZ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 24/07/2020. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.